

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux, le 19 JAN. 2018

Cabinet du Préfet

Pôle de sécurité intérieure  
Section des politiques de prévention de la délinquance

[pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr](mailto:pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr)

Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine

à

Destinataires in fine

**Objet : Appel à projets 2018 et orientations stratégiques régionales de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA).**

**P J :** Liste des référents MILDECA départementaux.  
Cerfa n°12156\*03.

La campagne 2018 de financement des actions de lutte contre les drogues et conduites addictives est engagée dans les conditions décrites par la circulaire nationale du 18 décembre 2017. L'exercice 2018 constitue une année de transition entre les orientations du plan gouvernemental 2013-2017 et celles qui seront portées par le nouveau plan en cours d'élaboration.

Les crédits doivent être consacrés à l'impulsion d'actions de prévention visant à :

- prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité ;
- favoriser le repérage précoce, accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact ;
- mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associé, tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

Les **dispositifs d'« aller vers »** tendant à encourager, en lien notamment avec le service civique, la tenue de maraudes en centre-ville lors de soirées étudiantes ou à l'occasion de soirées festives doivent être accompagnés et confortés ainsi que les actions « hors les murs » des établissements porteurs de projet pour toucher les publics jeunes ou isolés, ne fréquentant que très peu les établissements, structures et lieux institutionnels de la prévention ou de la réduction des risques.

S'agissant du **public cible**, une attention particulière devra être portée en direction des populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposés aux risques et aux dommages associés aux consommations de substances psychoactives (populations en errance).

Les jeunes scolarisés ou en cours de professionnalisation, les jeunes sous main de justice ou encore participant à des événements festifs doivent faire l'objet d'une vigilance accrue.

S'agissant des **territoires**, la MILDECA n'a pas de géographie prioritaire mais tient néanmoins à encourager les initiatives en direction des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville ou des zones de sécurité prioritaire. Pour autant, les milieux ruraux ne doivent pas être oubliés.

J'attire votre attention sur la pérennisation d'une recherche de synergies avec les projets soutenus au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et en conséquence la possibilité d'un cofinancement des projets par les crédits de la MILDECA et du FIPDR. En ce qui concerne la MILDECA, le taux maximal de financement est de 80 %.

En outre, je vous rappelle que les crédits MILDECA ne peuvent en aucun cas financer les points suivants :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;
- les consultations médicales dans le cadre de la non hospitalisation des ivresses publiques et manifestes ;
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques) ;
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants ou le versement de rémunérations à des tiers ;
- le financement d'investissement.

**Concernant la région Nouvelle-Aquitaine**, une attention particulière est demandée sur les consommations des jeunes . En effet, les alcoolisations ponctuelles importantes (API), le tabagisme quotidien, l'expérimentation du cannabis sont trois consommations plus marquées chez les jeunes de 17 ans de la région qu'à l'échelle nationale (*source : observatoire régional de santé (ORS) avec le soutien de l'ARS, étude publiée en janvier 2017, <http://www.ors-na.org>*).

Je vous remercie de relayer cet appel à projets auprès de vos opérateurs qui devront transmettre leurs demandes de subvention (Cerfa n°12156\*03) aux référents départementaux mentionnés en annexe, pour le **vendredi 16 mars 2018, délais de rigueur**.

Enfin, en cas de demande de renouvellement du financement d'une action, les porteurs de projets doivent obligatoirement fournir avec leur dossier de demande de subvention 2018 le bilan financier 2017, assorti de tout document permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des actions menées.

Je sais compter sur votre implication pour diffuser largement cet appel à projet sur le territoire ou porter vous-même des projets innovants.

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout l'appui nécessaire à la constitution des dossiers.

  
Didier LALLEMENT

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Mis à jour le 04 janvier 2018

Liste des référents MILDECA  
des préfectures de département de la région Nouvelle Aquitaine

Dépts	Noms Prénoms	Coordonnées
16	Kiymet AKPINAR Directrice de cabinet Émeline BARRIERE, chef de bureau ordre public Madame Sophie pelisson, Adjointe	05 45 97 61 21 - <a href="mailto:kiymet.akpinar@charente.gouv.fr">kiymet.akpinar@charente.gouv.fr</a> 05 45 97 61 10 - <a href="mailto:emeline.barriere@charente.gouv.fr">emeline.barriere@charente.gouv.fr</a> 05 45 97 61 18 - <a href="mailto:sophie.pelisson@charente.gouv.fr">sophie.pelisson@charente.gouv.fr</a>
17	Bénédicte LAVOCAT MAILHOS	05 46 35 25 63 – <a href="mailto:benedicte.lavocat-mailhos@charente-maritime.gouv.fr">benedicte.lavocat-mailhos@charente-maritime.gouv.fr</a>
19	Béatrice CHENE	05 55 20 56 56 – <a href="mailto:beatrice.chene@correze.gouv.fr">beatrice.chene@correze.gouv.fr</a>
23	Monsieur Denis VILLAR Madame Marie noelle ANGERS	05 55 51 58 96 – <a href="mailto:denis.villar@creuse.gouv.fr">denis.villar@creuse.gouv.fr</a> 05 55 51 58 14 – <a href="mailto:marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr">marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr</a>
24	Nathalie HENRIET Franck MALAUSSENA Corinne GEYSSON	05 53 02 24 28 – <a href="mailto:nathalie.henriet@dordogne.gouv.fr">nathalie.henriet@dordogne.gouv.fr</a> 05 53 02 24 00 – <a href="mailto:franck.malaussena@dordogne.gouv.fr">franck.malaussena@dordogne.gouv.fr</a> 05 53 02 24 05 – <a href="mailto:corinne.geysson@dordogne.gouv.fr">corinne.geysson@dordogne.gouv.fr</a>
33	Grégory BARRAU Caroline GARCIA	05 56 90 66 77 – <a href="mailto:gregory.barrau@gironde.gouv.fr">gregory.barrau@gironde.gouv.fr</a> 05 56 90 61 88 - <a href="mailto:caroline.garcia@gironde.gouv.fr">caroline.garcia@gironde.gouv.fr</a>
40	Martine JOUVIN	05 58 06 58 72 – <a href="mailto:martine.jouvin@landes.gouv.fr">martine.jouvin@landes.gouv.fr</a>
47	Céline BAILLY	05 53 77 61 78 – <a href="mailto:celine.bailly@lot-et-garonne.gouv.fr">celine.bailly@lot-et-garonne.gouv.fr</a>
64	Anne -claire BOUTINAUD	05 59 98 24 03 – <a href="mailto:a-claire.boutinaud@pyrenees-atlantiques.gouv.fr">a-claire.boutinaud@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</a>
79	Philippe BOURDET	05 49 08 68 12 – <a href="mailto:philippe.bourdet@deux-sevres.gouv.fr">philippe.bourdet@deux-sevres.gouv.fr</a>
86	elise BONNIN Valérie MARAJO Philippe PIOT Chef de bureau	05 49 55 70 08 – <a href="mailto:elise.bonnin@vienne.gouv.fr">elise.bonnin@vienne.gouv.fr</a> 05 49 44 28 37 - <a href="mailto:valerie.marajo@vienne.gouv.fr">valerie.marajo@vienne.gouv.fr</a> 05 49 55 70 05 - <a href="mailto:philippe.piot@vienne.gouv.fr">philippe.piot@vienne.gouv.fr</a> <a href="mailto:laure.bouin@vienne.gouv.fr">laure.bouin@vienne.gouv.fr</a>
87	Stéphane PEYNAUD	05-55-44-17-51 – <a href="mailto:stephane.peynaud@haute-vienne.gouv.fr">stephane.peynaud@haute-vienne.gouv.fr</a>